

## Quelles autorisations pour vos travaux ?

Type d'aménagement	Exemples	Type de dossier	Délai d'instruction*
<b>Je souhaite faire des travaux sur ma façade commerciale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pose et/ou remplacement d'une devanture ou d'une vitrine</li> <li>- modification de la couleur de la vitrine/devanture,</li> <li>- pose de rideaux métalliques,</li> <li>- installation d'un store banne</li> </ul>	<b>Déclaration préalable</b>	1 mois majoré d'1 mois supplémentaire si le projet nécessite la consultation de l'Architecte des Bâtiments de France
<b>Je souhaite remplacer ou installer une nouvelle enseigne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bandeau ou lettres découpées,</li> <li>- enseigne drapeau ou potence</li> </ul>	<b>Demande d'autorisation préalable</b>	2 mois
<b>Je dois réaliser des travaux intérieurs dans un local recevant du public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- modification des cloisons,</li> <li>- installation électrique, détection incendie, parois coupe-feu,</li> <li>- accès au commerce, sanitaires, cheminements et tous aménagements en lien avec l'accessibilité</li> </ul>	<b>Autorisation de travaux / ERP*</b>	4 mois compte tenu de la consultation de la commission départementale d'accessibilité et de la commission de sécurité-incendie
<b>Je dois réaliser des travaux plus importants dans un local recevant du public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'une surface de plus de 20m<sup>2</sup>,</li> <li>- changement de destination ou de sous destination d'un local avec modification des structures porteuses et/ou de la façade</li> </ul>	<b>Permis de construire valant ERP*</b>	5 mois compte tenu de la consultation de la commission départementale d'accessibilité et de la commission de sécurité-incendie, et de l'Architecte des Bâtiments de France si mon projet se situe dans un espace protégé.

\*Attention, les délais d'instruction ne commenceront à courir qu'à partir d'un dossier complet soit au dépôt, soit à l'issue de la complétude du dossier selon la demande de pièces émise par la mairie.

\*ERP : Etablissement Recevant du Public soumis au code de la construction et de l'habitation